

# COMMUNE DE LAMBERVILLE

## 20 / RÉUNION DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quatorze septembre deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 septembre 2016

Etaient présents : 11. F. de BRUNVILLE, P. POTEY, M. HELAINE, A. FOUSSE, S. DUVIVIER, C.MARIE, B. FOUSSE, R.LEFEBVRE, J. RIVIERE,

Absents excusés : L-M GRELLIER, Y. FRANCOISE.

Secrétaire de séance : Jimmy RIVIERE

Date d'affichage : 23 septembre 2016

### I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2016

**Le conseil municipal approuve le compte rendu du 29 juin 2016.**

### II) DEPART ET REMPLACEMENT DES LOCATAIRES DU LOGEMENT SIS 4 LE BREUIL

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un préavis en date du 6 septembre 2016 pour le logement sis 4 Le Breuil pour perte d'emploi. Le justificatif de la perte d'emploi reste encore vague. Cependant Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de fixer le montant mensuel du loyer afin de le mettre à louer chez le Notaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **De fixer le montant mensuel du logement sis 4 Le Breuil à 420€**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire de le mettre à louer à l'étude SCP Kouah & Poussou.**

### III°DECISION MODIFICATIVE N°2 : VIREMENT DE CREDITS POUR RESTITUTION DE DEPÔT DE GARANTIE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite aux départs des locataires des logements communaux, il va être nécessaire de rembourser les cautions pour cela il faut procéder à la décision modificative N° 2 suivante :

- |  |                   |
|--|-------------------|
| - <b>615221 : Bâtiments publics</b>                      | - <b>840,00 €</b> |
| - <b>D023 : Virement à la section d'investissement</b>   | + <b>840,00 €</b> |
| - <b>165 : Dépôt et cautionnements reçus</b>             | + <b>840,00 €</b> |
| - <b>R021 : Virement de la section de Fonctionnement</b> | + <b>840,00 €</b> |

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la délibération tel que présentée.**

### VIII) QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de remplacer le portail du logement sis 7 La Mairie. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que M. Legailard comme évoqué lors de la séance du 29 juin 2016 « Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Legailard qui souhaite acquérir l'abri bus qui se trouve à la Morinière. Le conseil municipal décide de fixer un prix de vente de 10€ pour l'abri bus de la Morinière et de lui proposer également celui situé au lieu-dit les

Vaux sans surcoût. », a acquis l'abri bus pour la somme de 10€, ladite somme sera titrée à l'article 7788.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.